

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les membres du conseil d'administration de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance ACM

1- En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'ACM arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Nous avons audité les états financiers de l'ACM arrêtés au 31 décembre 2017 et faisant apparaître un total net bilan de 1.060.778 D et un résultat déficitaire de 164.144 D. Ces états financiers ont été préparés et présentés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'ACM, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4- Les états financiers de l'exercice 2017 ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes. Ils ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice précédent.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6- Nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport d'activité de l'exercice 2017. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

7- Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons analysé le système de contrôle interne, et nous avons présenté nos remarques et recommandations relatives aux procédures administratives, financières et comptables dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le, 09 mars 2018

P/ ICCA

Anis SMAOUI



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM**

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune convention entre votre établissement et l'un de ses administrateurs, n'a été portée à notre connaissance.

Par ailleurs, les examens auxquels nous avons procédé n'ont pas révélé d'opérations entrant dans ce cadre.

Tunis le, 09 mars 2018

**P/ ICCA
Anis SMAOUI**



BILAN
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017
(Chiffres exprimés en dinars)

ACTIFS	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles	4.1.1	986 843,223	858 335,223
Moins : amortissements immobilisations incorporelles		-649 377,117	-363 884,849
<i>Immobilisations incorporelles</i>		337 466,106	494 450,374
Immobilisations corporelles	4.1.2	378 549,053	316 359,438
Moins : amortissements immobilisations corporelles		-219 369,760	-130 497,536
<i>Immobilisations corporelles</i>		159 179,293	185 861,902
Immobilisations financières	4.1.3	20,000	20,000
Moins : amortissements immobilisations financières		0,000	0,000
<i>Immobilisations financières</i>		20,000	20,000
<u>Total des actifs immobilisés</u>		496 665,399	680 332,276
Total des actifs non courants		496 665,399	680 332,276
<u>Actifs courants</u>			
Clients et compte rattachés		0,000	0,000
Divers actifs courants	4.1.4	9 404,779	13 978,843
Moins : provisions		0,000	0,000
<i>Autres actifs courants</i>		9 404,779	13 978,843
Placements et autres actifs financiers	4.1.5	550 000,000	350 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	4.1.6	4 707,944	246 104,714
Total des actifs courants		564 112,723	610 083,577
TOTAL DES ACTIFS		1 060 778,122	1 290 415,833

BILAN

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

 (Chiffres exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
Fond de dotation		0,000	0,000
Subventions d'investissement nettes	4.1.7	388 719,195	505 923,980
Résultats reportés		693 920,854	41 069,248
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 082 640,049	546 993,228
Résultat de l'exercice		-164 143,792	652 851,606
Total des capitaux propres avant affectation		918 496,257	1 199 844,834
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.1.8	1 251,289	6 138,003
Autres passifs courants	4.1.9	141 030,576	84 432,996
Concours bancaires et autres passifs financiers		0,000	0,000
Total des passifs courants		142 281,865	90 570,999
Total des passifs		142 281,865	90 570,999
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 060 778,122	1 290 415,833

ETAT DE RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

(Chiffres exprimés en dinars)

		31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation			
Contributions IMF	4.2.1	788 404,102	635 540,992
Subventions d'exploitation	4.2.2	2 058,500	526 818,248
Autres produits d'exploitation	4.2.3	307 636,900	291 931,685
Total des produits d'exploitation		1 098 099,502	1 454 290,925
Charges d'exploitation			
Achats divers consommés	4.2.4	23 460,067	18 239,935
Charge du personnel	4.2.5	678 311,330	382 289,115
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2.6	374 364,492	314 272,245
Autres charges d'exploitation	4.2.7	216 911,757	111 652,691
Total des charges d'exploitation		1 293 047,646	826 453,986
Résultat d'exploitation		-194 948,144	627 836,939
Charges financières nettes		0,000	0,000
Produits des placements	4.2.8	30 804,352	25 014,667
Autres gains ordinaires		0,000	0,000
Autres pertes ordinaires		0,000	0,000
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-164 143,792	652 851,606
Impôt sur les bénéfices		0,000	0,000
Résultat des activités ordinaires après impôt		-164 143,792	652 851,606
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)			
Résultat net de l'exercice		-164 143,792	652 851,606
Effets des modifications comptables			
Résultats après modifications comptables		-164 143,792	652 851,606

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

(Chiffres exprimés en dinars)

(Méthode autorisée)

	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	-164 143,792	652 851,606
Ajustement pour :		
- Amortissements et provisions	374 364,492	314 272,245
- Quote part des subventions d'investissement inscrites au résultat	-307 636,900	-291 931,685
Variation des :		
- créances	0,000	0,000
- autres actifs	-195 425,936	-422 190,964
- fournisseurs et autres dettes	51 710,866	-90 570,999
Plus ou moins values de cession	0,000	0,000
Transfert de charges	0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-241 131,270	162 430,203
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisat° corporelles et incorporelles	-190 697,615	-156 200,164
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières	0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-190 697,615	-156 200,164
Flux de trésorerie liés au financement		
Subvention d'investissement	190 432,115	0,000
Remboursement d'emprunts	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	190 432,115	0,000
Variation de trésorerie	-241 396,770	6 230,039
Trésorerie au début de l'exercice	246 104,714	239 874,675
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 707,944	246 104,714

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - PRESENTATION DE L'ACM :

L'Autorité de Contrôle de la Microfinance « ACM » est créée par l'article 43 du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance

Les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance sont fixées par le décret n°2012-2128 du 28 septembre 2012.

L'ACM est chargé :

- d'instruire les dossiers d'agrément des institutions de microfinance et d'émettre un avis à leurs propos,
- d'informer les institutions de microfinance des décisions d'autorisation prises par le ministre des finances,
- de contrôler sur pièces et sur place les institutions de microfinance, leurs unions et les associations qui ont procédé à la filialisation de leur activité,
- de désigner un administrateur provisoire pour l'institution de microfinance selon des conditions fixées par décision du ministre des finances,
- de prononcer des sanctions administratives, à l'exception du retrait d'agrément, en cas de violation des dispositions du présent décret-loi et de ses textes d'application,
- de prononcer des pénalités, en cas de non-respect des dispositions du présent décret-loi et de ses textes d'application, payables au profit du trésor public. Leurs montants sont fixés par arrêté du ministre des finances,
- de proposer, avec justification, au ministre des finances le retrait de l'agrément des institutions de microfinance et de leurs unions,
- de mettre en place un système de centralisation des risques du secteur et de les communiquer aux institutions de microfinance à leur demande, elle peut à cette fin demander aux institutions de microfinance de lui fournir toutes les statistiques et informations lui permettant de suivre le développement de leurs activités. Elle peut également conclure des contrats de partenariat avec des autorités de contrôle similaires pour l'échange d'informations,
- d'émettre son avis au ministre des finances sur la législation relative à la microfinance.

NOTE 2 - RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance , relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

En matière de présentation, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance a opté pour l'établissement de l'état de résultat selon le modèle autorisé et de l'état des flux de trésorerie selon le modèle autorisé. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

En matière d'information, des détails des comptes et des informations complémentaires sont présentés dans les notes aux états financiers.

NOTE 3 - LES BASES DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention comptable du coût historique.

3-1- Les subventions d'investissement :

Elles sont constituées par les subventions publiques reçues en numéraires et par les subventions en nature reçues de la « GIZ ». Celles-ci sont évaluées à la valeur vénale des actifs sur la base des factures correspondantes.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

3-2- Les subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation reçues de l'Etat sont destinées à couvrir les charges d'exploitation. Elles sont comptabilisées en « produits » au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

A la fin de l'année, considérant l'hypothèse que l'excédent non utilisé de la subvention afférente à une année devra être imputé sur le budget de ou des année (s) suivante (s) (il n'est donc ni restituable, ni acquis définitivement au titre de l'année de référence), et conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisée d'une subvention afférente à une année considérée est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, la partie non utilisée est déduite des produits de cette année et est comptabilisée dans un compte de passif «subventions reçues d'avance».

Par hypothèse, la partie non utilisée est calculée par la différence entre (1) les produits provenant des subventions d'exploitation majorés de la quote-part des subventions d'investissement transférée dans le résultat de l'exercice et (2) le total des charges de l'exercice, y compris les charges d'amortissement et de provision.

3-3- Valeurs Immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par l'ACM figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'ACM, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

<i>Catégories d'immobilisations</i>	<i>Taux d'amortissement</i>
Site Web	33%
Licences	33%
Logiciels	33%
Centrale des risques	33%
Matériel de transport	20%
Equipements de bureau	10% et 20%
Equipements de cuisine	20%
Matériels informatique	33%

3-5- Régime fiscal de l'ACM

Le régime fiscal de l'ACM est précisé par la lettre reçue de la Direction Générale des Etudes et Législation Fiscale (DGELF) en date du 08/01/2013 qui précise que :

- **En matière d'impôts sur les bénéfices** : L'ACM se trouve hors champs d'application de l'impôt sur les sociétés conformément à l'article 45 du code de l'IRPP et de l'IS. Cependant, elle applique la retenue à la source conformément aux dispositions des articles 52 et 53 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.
- **En matière de TVA** : Les opérations réalisées par l'ACM ne sont pas soumises à la TVA. Toutefois, les acquisitions de l'ACM sont soumises à la TVA selon les taux en vigueur et elle applique la retenue à la source au taux de 25% du montant de la TVA conformément à l'article 19 bis du code de la TVA

NOTE 4 - NOTES SUR LE BILAN, L'ETAT DE RESULTAT ET L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

4.1- Notes sur le bilan

4.1.1- Immobilisations incorporelles ¹

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à un total brut de 986.843 DT au 31/12/2017 contre 858.335 DT au 31/12/2016. **Soit une augmentation de 128.508 DT.**

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à 337.466 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2017</i>	<i>Amort. au 31/12/2017</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2017</i>
Licence	10.134	9.708	426
Site web subventionné par la GIZ	17.450	17.450	0
Logiciels	3.762	1.411	2.351
Logiciels subventionnés par la GIZ	14.893	11.289	3.604
Centrale des risques (*)	814.565	609.519	205.046
Immobilisations en cours (*)	126.040	0	126.040
Total	986.843	649.377	337.466

* Centrale des risques

¹ Voir tableau des amortissements en annexe

Conformément à l'article 43 du Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, l'ACM a mis en place en 2015 un système de centralisation des risques du secteur et d'information des institutions de microfinance.

Ce système a été financé par la GIZ et la Banque mondiale comme suit :

<i>Financier</i>	<i>Montant</i>
La GIZ	256.683
La Banque Mondiale	496.640
ACM	61.242
Total	814.565

De même, l'ACM a conclu le 13/05/2015 avec la Banque Centrale de Tunisie un protocole d'accord qui a pour objet :

- la définition d'un cadre de coopération entre les parties en vue de mettre en place la centrale des risques de la microfinance
- l'hébergement physique et virtuel de cette centrale à la BCT
- l'échange de données entre la BCT et l'ACM dans la limite des textes législatifs et réglementaires permettant à chacune d'elles de réaliser ses missions

Selon ce protocole d'accord, l'ACM supportera :

- l'achat, l'installation, la maintenance et la désinstallation de tout équipement nécessaire à l'accomplissement des prestations des parties
- le paiement de tout service rendu par des tiers et liés à l'administration du service
- les frais, redevances et coûts liés au raccordement de la Centrale des risques de la microfinance avec les institutions de microfinance.

* *Immobilisations en cours*

Les immobilisations incorporelles en cours concernent les travaux de mise en place du 3^{ème} lot de la CRM qui ne sont pas achevés à la clôture de l'exercice.

4.1.2- *Immobilisations corporelles*²

Le total brut des immobilisations corporelles s'élèvent à 378.550 DT au 31/12/2017.

La valeur nette de ses immobilisations s'élève à 159.179 DT et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2017</i>	<i>Amort. au 31/12/2017</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2017</i>
Equipements de bureau	25.869	9.539	16.330
Matériel informatique	11.270	11.056	214
<i>Centrale des risques</i> ³	92.304	35.573	56.731
Matériel de transport	94.460	73.590	20.870
Matériel de transport subventionné par la GIZ	52.546	24.128	28.418
Equipements de cuisine	92	92	0
Equipements de bureau subventionné par la GIZ	48.622	23.144	25.478
Matériel informatique subventionné par la GIZ	51.630	41.292	10.338
Equipements de cuisine subventionnés par la GIZ	1.757	957	800
Total	378.550	219.371	159.179

4.1.3- *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières s'élèvent à 20 DT. Il s'agit d'un cautionnement.

² Voir tableau des amortissements en annexe

³ La partie corporelle de la centrale des risques de la microfinance correspond à des équipements informatiques.

4.1.4- Autres Actifs courants

Les autres actifs courants totalisent 9.405 DT au 31/12/2017 contre 13.978 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 4.573 DT.

Les autres actifs courants au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Produits à recevoir (revenu de placement)	0	5	-5
Charges constatées d'avance (1)	9.405	13.973	-4.568
Total	9.405	13.978	-4.573

(1) Les charges constatées d'avance se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Loyer	3.147	3.197	-50
Frais internet	5.475	5.198	277
Tickets restaurant	0	3.870	-3.870
Prime d'assurance	783	1.709	-925
Total	9.405	13.973	-4.568

4.1.5- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 550.000 DT au 31/12/2017 contre 350.000 DT au 31/12/2016.

Ils proviennent des contributions des IMF au titre de l'exercice 2016.

4.1.6- Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 4.708 DT au 31/12/2017 contre 246.105 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 241.397 DT.

Les liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Banque BH	-	245.732	-245.732
Banque STB	4.472	-	4.472
Caisse	236	373	-137
Total	4.708	246.105	-241.397

4.1.7- Subventions d'investissement nettes

Les subventions d'investissement inscrites aux résultats s'élèvent à 750.873 DT au 31/12/2017 contre 443.236 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017
Subventions investissements GIZ (Equipement de bureau et matériel informatique)	(1) 190.229
Subventions publiques	(2) 70.000
Subvention investissements (Centrale des risques)	(3) 753.323
Subvention investissements (Centrale des risques lot N°3 encours)	(4) 126.040
Total subventions investissement	1.139.592
Subventions investissement inscrites aux résultats	(5) -750.873
Subventions d'investissement nettes	388.719

(1) Il s'agit des équipements de bureau et matériels informatiques reçus de la GIZ valorisés sur la base des factures d'acquisition correspondantes et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Site web, Licence et Logiciels	35.674
Equipements de bureau	48.622
Equipements de cuisine	1.757
Matériels informatiques	51.630
Matériel de transport	52.546
<i>Total</i>	190.229

(2) Il s'agit des subventions d'investissements (titre II) au titre de l'année 2012 encaissées en 2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de versement</i>
Subvention pour acquisition matériels de transport	50.000	05/02/2013
Subvention pour acquisition équipements	20.000	05/02/2013
<i>Total</i>	70.000	

(3) Il s'agit de la quote-part de la GIZ et de la banque mondiale dans le financement de la centrale des risques de la microfinance.

(4) Il s'agit du coût de la mise en place de 3ème lot de la centrale des risques de la microfinance.

(5) Il s'agit de la somme des quotes-parts des subventions d'investissements inscrites au compte de résultat des exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Quote-part des subventions d'investissement inscrite au compte de résultat</i>
Quote-part Subventions d'investissements 2013	5.628
Quote-part Subventions d'investissements 2014	36.888
Quote-part Subventions d'investissements 2015	108.788
Quote-part Subventions d'investissements 2016	291.932
Quote-part Subventions d'investissements 2017	307.637
<i>Total</i>	750.873

4-1-8- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 1.251 DT au 31/12/2017 contre 6.138 DT au 31/12/2016. Soit une diminution de 4.887 DT.

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Société Servimax	-	3.870	-3.870
Société ProSystems	-	2.268	-2.268
Société Tunisie Telecom	546	-	546
Société Ennakel	374	-	374
Société Mega Systems	331	-	331
<i>Total</i>	1.251	6.138	-4.887

4-1-9- Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 141.031 DT au 31/12/2017 contre 84.433 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 56.598 DT.

Les autres passifs courants au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Personnel-Rémunérations dues	35.731	1.809	33.922
Congés à payer	28.363	25.543	2.820
Etat- Impôts et taxes	28.923	10.383	18.539
CNRPS	15.084	18.543	-3.459
CNAM	4.723	-	4.723
Assurance groupe maladie	3.757	-	3.757
Retenue ORANGE	-	20	-20
Retenue PRET/CNRPS	-	458	-458
Charges à payer (1)	24.340	22.925	1.415
Produit de Placement perçu d'avance	110	4.751	-4.641
Subventions perçues d'avance (2)	-	-	-
Total	141.031	84.433	56.598

(1) Les charges à payer se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Frais télécommunication VOIP ACCES 3TR 2017	-	540	-540
Frais télécommunication VOIP ACCES 4TR 2017	551	568	-17
Frais télécommunication Fixe Postpaye Pro 4TR 2017	115	107	8
Frais télécommunication FAST LINK 4TR 2017	1.859	1.859	-
Frais électricité 2017	1.290	4.800	-3.510
Frais eau (novembre-décembre)	70	42	28
Honoraires CAC 2017	5.200	4.000	1.200
Rappel sur salaire	-	11.009	-11.009
Assurance voiture_JETTA	103	-	103
Entretien CRM du 27/10/2017 au 31/12/2017	15.152	-	15.152
Total	24.340	22.925	1.415

(2) Les subventions perçues d'avance se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de versement</i>
Subvention d'exploitation au titre de 2012	80.000	25/01/2013
Subvention d'exploitation au titre de 2013	500.000	04/12/2013
(-) Total des charges de l'année 2013	-114.589	
(+) quote-part subvention d'investissement 2013	5.628	
Subvention reportée à l'année 2014	471.039	
Subvention d'exploitation au titre de 2014	500.000	09/12/2014
(-) Total des charges de l'année 2014	-304.127	
(+) quote-part subvention d'investissement 2014	36.888	
Subvention à reporter à l'année 2015	703.800	
Subvention d'exploitation au titre de 2015	150.000	15/12/2015
(-) Total des charges de l'année 2015	-435.769	
(+) quote-part subvention d'investissement 2015	108.788	

Subvention à reporter à l'année 2016	526.818
Subvention d'exploitation au titre de 2016	0.000
(-) Total des charges de l'année 2016	-826.454
(+) quote-part subvention d'investissement 2016	291.932
Subvention à reporter à l'année 2016	526.818
Subvention d'exploitation au titre de 2016	0.000
(-) Total des charges de l'année 2016	-826.454
(+) quote-part subvention d'investissement 2016	291.932
Subvention à reporter à l'année 2017	0.000
Subvention d'exploitation au titre de 2017	2.059
(-) Total des charges de l'année 2017	-1.293.048
(+) quote-part subvention d'investissement 2017	307.637
Subvention à reporter à l'année 2018	0.000

La subvention reportée et la quote-part de subvention d'investissement inscrit au compte de résultat de l'exercice 2017 n'ont pas pu couvrir les charges du même exercice, le reliquat a été couvert par les revenus de l'exercice (contributions et produits de placement).

4.2- Notes sur l'état de résultat

4.2.1- Contribution des IMF

Les contributions des Institutions de Microfinance au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 788.404 DT encaissées en 2017 contre 635.541 DT au titre de l'exercice 2015 encaissées en 2016.

4.2.2- Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 2.059 DT en 2017 contre 526.818 DT en 2016, soit une diminution de 524.759 DT.

Ce montant se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Subvention d'exploitation reportée de 2016	0.000
Subvention d'exploitation au titre de 2017	2.059
Subvention d'exploitation à reporter à 2018	0.000
Subvention d'exploitation représentant le revenu de 2017	2.059

4.2.3- Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation, qui s'élèvent à 307.637 DT, sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement transférée dans le résultat de l'exercice. Elle correspond au montant de la dotation aux amortissements de l'année des biens dont l'acquisition est financée par la GIZ, l'Etat et la Banque Mondiale.

Désignation	Valeur brute au 31/12/2017	Cumul Amort. au 31/12/2016	Amort.de l'exercice 2017	Valeur nette au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	915.037	354.421	259.063	301.553
Immobilisations corporelles	224.554	88.814	48.574	87.166
Total	1.139.591	443.235	307.637	388.719

4.2.4- Achats divers consommés

Le solde des achats divers consommés s'élève à 23.460 DT en 2017 contre 18.240 DT en 2016, soit une augmentation de 5.220 DT.

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Carburant	10.881	10.731	150
Fournitures de bureau (1)	7.200	1.807	5.393
Achats divers	980	605	375
Eau	417	297	120
Electricité	3.982	4.800	-818
Total	23.460	18.240	5.220

- (1) La rubrique « Fournitures de bureau » enregistre une variation significative par rapport à l'année 2016. Cette augmentation est due à la non réception des fournitures de bureau auprès de la GIZ et la Ministère des Finances au cours de l'exercice 2017 sous forme de subvention.

4.2.5- Charges du personnel

Les charges du personnel s'élèvent à 678.311 DT en 2017 contre 382.289 DT en 2016, soit une augmentation de 296.022 DT. Elles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Salaires du personnel	556.591	296.200	260.391
Charges sociales légales	94.132	51.270	42.862
Avantages en nature (tickets restaurant)	13.639	9.276	4.363
Congés payés	2.820	25.543	-22.723
Assurance groupe maladie	11.129	-	11.129
Total	678.311	382.289	296.022

La rubrique « Charges du personnel » enregistre une variation significative par rapport à l'exercice précédent, soit 296.022 DT.

Cette variation est argumentée par :

- L'application de nouveau statut de personnel de l'ACM approuvé par le décret gouvernemental N°1304 pour l'année 2016 publié le 29 novembre 2016. En conséquence, la nouvelle grille de salaire appliquée en 2017 est différente de celle appliquée en 2016.
- La conclusion d'un contrat d'assurance groupe au profit du personnel de l'ACM à compter du 01/04/2017.

4.2.6- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 374.364 DT en 2017 contre 314.272 DT en 2016, soit une augmentation de 60.092 DT. Elles représentent les dotations aux amortissements de l'année.

4.2.7- Autres charges d'exploitation

Le solde des autres charges d'exploitation s'élève à 216.912 DT en 2017 contre 111.653 DT en 2016, soit une augmentation de 105.259 DT. Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Loyer	38.721	37.949	772
Entretiens et réparations (1)	101.270	3.498	97.772
Assurance	2.754	2.845	-91
Rémunérations d'intermédiaires (2)	8.027	8.857	-830
Publicité, Publications et Relations publique	-	400	-400
Frais d'impression	10.000	10.358	-358
Frais déplacement et missions	3.803	3.065	737
Frais de réception	691	552	139
Frais de télécommunication et internet	15.795	16.743	-948
Redevance, Brevets et Licences	434	18	416
Jetons de présence	23.400	17.200	6.200
Services bancaires	337	262	75
FOPROLOS	5.705	3.112	2.593
Taxes/véhicules	750	750	-
Autres droits (R/S sur placements)	5.225	6.043	-818
Total	216.912	111.653	105.259

(1) La rubrique « Entretien et réparation » enregistre une variation importante par rapport à l'exercice 2016. Cette variation est justifiée par la conclusion d'un contrat de maintenance avec la société « ARAB SOFT » le 27 octobre 2016, et ayant pour objectif la maintenance des logiciels fournis par le prestataire pour assurer le bon fonctionnement de la centrale des risques de la microfinance pour les différents utilisateurs bénéficiaires notamment les IMF et l'ACM. Le coût annuel de la maintenance s'élève à 79.856,100 DT toutes taxes comprises.

A ce titre, l'exercice 2017 a supporté :

- Les frais de maintenance de la centrale des risques pour un montant de 79.856,100 DT relatif à l'exercice 2017.
- Les frais de maintenance de la centrale des risques pour un montant de 15.151,680 DT relatif à la période du 27-10 au 31-12 de l'exercice 2016.

(2) Les rémunérations d'intermédiaires se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Assistance paramétrage Sage Paie & RH	709	-	709
Honoraires mission CAC	7.318	5.327	1.991
Honoraires mission	-	3.500	-3.500
Honoraires visite médicale	-	30	-30
Total	8.027	8.857	-830

4.2.8- Produits des placements

Les produits des placements s'élevèrent à 30.804 DT en 2017 contre 25.015 DT en 2016, soit une augmentation de 5.789 DT.

<i>Désignation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
Produits de placement	30.804	25.015	5.789
Total	30.804	25.015	5.789

4.3- Notes sur l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie a été établi selon la méthode indirecte (modèle autorisé).

L'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2017 montre ce qui suit :

<i>Désignation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Variation</i>
La trésorerie au début de l'exercice s'élève à :	246.105	239.875	6.230
La trésorerie affectée aux activités d'exploitation s'élève à :	-241.131	162.430	-403.561
la trésorerie provenant des activités d'investissement s'élève à :	-190.698	-156.200	-34.498
la trésorerie provenant des activités de financement s'élève à :	190.432	-	190.432
La trésorerie est positive. Elle s'élève à :	4.708	246.105	-241.397

4.4- Eventualités et événements survenant après la date de clôture

Aucun événement significatif, de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'autorité de contrôle de la microfinance, n'est intervenu depuis la date de clôture.

ANNEXE: TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2017

Désignation	Valeur Brute au	Acquisition	Mise en Rebut	Valeur Brute au	Amortissement	Dotation	Mise en Rebut	Amort° Cumulé	VCN
	31/12/2016	2017	2017	31/12/2017	31/12/2016	2017	2017	31/12/2017	au 31/12/2017
I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels	1 294	2 468		3 762	504	907		1 411	2 350
Site Web	17 450			17 450	12 541	4 909		17 450	0
Licence	10 134			10 134	6 517	3 191		9 708	426
Centrale des risques	814 565			814 565	337 998	271 521		609 519	205 046
Logiciel GIZ 2	14 893			14 893	6 324	4 964		11 289	3 604
Immobilisations en cours		126 040		126 040	0	0		0	126 040
Total des immobilisations incorporelles	858 335	128 508		986 843	363 885	285 492		649 377	337 466
II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Matériel de transport	94 460			94 460	54 698	18 892		73 590	20 870
Matériel de transport GIZ	0	52 546		52 546		24 128		24 128	28 418
Equipement de bureau	25 869			25 869	6 953	2 587		9 539	16 330
Equipement de bureau GIZ	28 700			28 700	9 132	2 870		12 002	16 698
Equipement de cuisine	92			92	92	0		92	0
Equipement de bureau GIZ 1	4 751			4 751	1 294	950		2 244	2 507
Equipement de bureau GIZ 2	15 171			15 171	6 597	2 301		8 898	6 273
Equipement de cuisine GIZ 1	805			805	281	144		425	379
Equipement de cuisine GIZ 2	952			952	377	154		532	420
Matériel informatique	11 004	266		11 270	11 004	51		11 056	214
Matériel informatique GIZ	32 232			32 232	30 809	1 423		32 232	0
Matériel informatique GIZ 1	3 723			3 723	1 690	1 241		2 931	792
Matériel informatique GIZ 2	6 297			6 297	2 766	2 046		4 812	1 485
Matériel informatique GIZ 3		9 378		9 378	0	1 317		1 317	8 061
Centrale des risques	92 304			92 304	4 805	30 768		35 573	56 731
Total des immobilisations corporelles	316 359	62 190		378 549	130 498	88 872		219 370	159 179
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 174 695	190 698		1 365 392	494 382	374 364		868 747	496 645